

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**

**Convocation :** 14/06/2024

**Affichage liste délibérations :** 24/06/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE :** Monsieur VITORIO

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

Madame Yamina KAHOUAL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

**DEL20240620\_29**

### **REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS DES ACTIVITÉS DE LA RAMA**

**RAPPORTEUR :** Azdine MERMOURI

Dans le cadre des activités organisées par la commune à la RAMA et avant la mise en place du post-paiement, les familles réglaient les activités de leurs enfants inscrits par anticipation. Des conditions d'annulations ont été définies pour permettre un remboursement en cas de non-utilisation du service.

Deux familles ont sollicité la commune afin de se voir rembourser les activités de leurs enfants dont ils n'ont pu bénéficier durant l'été 2023.

Les motifs dérogent à ces conditions d'annulation. Néanmoins, au regard du caractère exceptionnel de la situation et des motifs exposés par ces familles, il est proposé de faire droit à leur demande. Le tableau joint à la présente délibération fait état des montants et périodes concernés ainsi que du motif de la demande de remboursement.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**35 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'EXONÉRER totalement par remboursement les familles dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de 240 euros.
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrit au budget 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



## **REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS RAMA – LISTE DES FAMILLES**

<b>Familles</b>	<b>Enfants</b>	<b>Journées à rembourser</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Montant total</b>	<b>Motif</b>
MENNAI	Abdallah	21, 28 juin et 5 juillet 2023	11,70 € (21/06) et 13.00€ (28/06 et 05/07)	37,70 €	Accident de voiture l'enfant a dû être immobilisé
BERTHET	Cydjil	24, 25, 26, 27, 28 et 31 juillet et 1, 2, 3, 4 août 2023	20,23 €	202,30 €	Difficultés personnelles de la famille (non – présentation d'enfant)
<b>TOTAL</b>				<b>240 €</b>	

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620\_29-DE